

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1126

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Auconie, Mme Descamps, M. Ledoux, M. Zumkeller, M. Demilly,
M. Naegelen et Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 1ER C

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.